



CABINET JEAN AVIER

COMMISSARIAT AUX COMPTES

50 Cours Mirabeau

13100 Aix-en-Provence

☎ 04 42 91 25 25 📠 04 42 91 25 26

contact@cabinetjeanavier.com

www.cabinetjeanavier.com

ASSOCIATION POMPIERS SANS FRONTIERES

Siège social : 12 Rue Charloun Rieu
13090 AIX EN PROVENCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

ASSOCIATION POMPIERS SANS FRONTIERES

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée générale de l'association **POMPIERS SANS FRONTIERES**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association POMPIERS SANS FRONTIERES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix-en-Provence, le 29 mars 2024

Le commissaire aux comptes

Cabinet Jean AVIER SAS


Jean AVIER
Président Associé

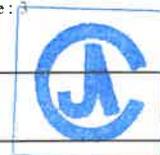


BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...							
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage	49 143.09	22 660.64	26 482.45	21 771.04	4 711.41	21.64		
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres	80.00		80.00	80.00				
Total I	49 223.09	22 660.64	26 562.45	21 851.04	4 711.41	21.56		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés							
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	27 843.90		27 843.90	69 902.00	-42 058.10	-60.17	
	Valeurs mobilières de placement							
	Instruments de trésorerie							
Disponibilités	36 047.24		36 047.24	39 947.81	-3 900.57	-9.76		
Charges constatées d'avance (2)								
Total II	63 891.14		63 891.14	109 849.81	-45 958.67	-41.84		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecarts de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	113 114.23	22 660.64	90 453.59	131 700.85	-41 247.26	-31.32		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	75 324.13		75 324.13			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	-84 209.06		-102 925.42		18 716.36	18.18	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	9 447.81		18 716.36		-9 268.55	-49.52	
Situation nette (sous total)	562.88		-8 884.93		9 447.81	106.34	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	4 922.95		965.25		3 957.70	410.02	
Provisions réglementées							
Total I	5 485.83		-7 919.68		13 405.51	169.27	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	76 205.01		107 433.73		-31 228.72	-29.07
Total II	76 205.01		107 433.73		-31 228.72	-29.07	
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	5 920.38		6 290.18		-369.80	-5.88
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	2 362.94		4 712.81		-2 349.87	-49.86
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	479.43		21 183.81		-20 704.38	-97.74
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance							
Total IV	8 762.75		32 186.80		-23 424.05	-72.78	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	90 453.59		131 700.85		-41 247.26	-31.32	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

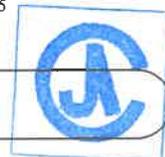


COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	150.00		265.00		-115.00	-43.40
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	74.95				74.95	
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	102.40		283.50		-181.10	-63.88
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	104 562.23		133 740.06		-29 177.83	-21.82
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	2 513.20		11 255.00		-8 741.80	-77.67
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	492.00				492.00	
Utilisations des fonds dédiés	56 138.33		94 251.35		-38 113.02	-40.44
Autres produits	14.52		6.77		7.75	114.48
Total I	164 047.63		239 801.68		-75 754.05	-31.59
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	74.95				74.95	
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	83 988.63		136 551.24		-52 562.61	-38.49
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	606.00		999.18		-393.18	-39.35
Salaires et traitements	31 793.81		44 189.41		-12 395.60	-28.05
Charges sociales	7 964.85		10 222.46		-2 257.61	-22.08
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 506.04		2 981.13		1 524.91	51.15
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	24 909.61		39 797.70		-14 888.09	-37.41
Autres charges	497.40		90.19		407.21	451.50
Total II	154 341.29		234 831.31		-80 490.02	-34.28
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	9 706.34		4 970.37		4 735.97	95.28

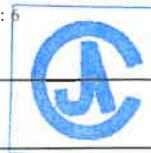
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés			233.27	16.98	216.29	NS
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change			7.01	80.24	-73.23	-91.26
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III			240.28	97.22	143.06	147.15
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées			1.93		1.93	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV			1.93		1.93	
2. Résultat financier (III-IV)			238.35	97.22	141.13	145.17
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)			9 944.69	5 067.59	4 877.10	96.24
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			402.12	1 232.40	-830.28	-67.37
Sur opérations en capital			1 488.52	15 321.75	-13 833.23	-90.28
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V			1 890.64	16 554.15	-14 663.51	-88.58
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion			1 906.00	2 905.38	-999.38	-34.40
Sur opérations en capital			481.52		481.52	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI			2 387.52	2 905.38	-517.86	-17.82
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			-496.88	13 648.77	-14 145.65	-103.64
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)			166 178.55	256 453.05	-90 274.50	-35.20
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)			156 730.74	237 736.69	-81 005.95	-34.07
5. EXCEDENT OU DEFICIT			9 447.81	18 716.36	-9 268.55	-49.52



EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	17 640.00		15 600.00		2 040.00	13.08
Bénévolat	48 050.00		53 150.00		-5 100.00	-9.60
TOTAL	65 690.00		68 750.00		-3 060.00	-4.45
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	17 640.00		15 600.00		2 040.00	13.08
Prestations en nature	48 050.00		53 150.00		-5 100.00	-9.60
Personnel bénévole						
TOTAL	65 690.00		68 750.00		-3 060.00	-4.45



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 90 453.59 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 164 047.63 Euros et dégagant un excédent de 9 447.81 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Description objet social

L'association Pompiers Sans Frontières, fondée en 1991, a pour objet de :

- Contribuer à la réduction des vulnérabilités et l'augmentation de la résilience face aux risques et aux catastrophes des sociétés, populations et personnes particulièrement exposées à ces dangers en France comme à l'international.
- Favoriser l'amélioration des capacités de réponse des acteurs en charge des missions de prévention, préparation et action face aux risques et aux catastrophes.
- Mobiliser, en faveur des populations affectées par les crises humanitaires des moyens adaptés permettant de porter secours et assistance et participer aux processus de récupération et relevance particulièrement vis-à-vis des groupes humains à forte vulnérabilité sociale.

Description nature et périmètre des activités sociales ou missions sociales réalisées

Pompiers sans frontières est une ONG de solidarité internationale spécialisée dans l'aide au développement. Des missions importantes sont en cours au Liban depuis 2020. L'association a des missions pédagogiques en France, elle favorise le développement de la citoyenneté, l'appropriation des valeurs de la république et agir en faveur de la prévention de la délinquance en milieu scolaire par la mise en place d'un section des cadets de la sécurité civile. Au sein du collège du Jas de Bouffan à Aix-en-Provence. L'association a également des missions de prévention et réduction de risques incendie des espaces naturels sur le territoire de la fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh. Le développement d'écosystème durables par la protection des espaces naturels et du patrimoine forestier face au risque d'incendie de l'Union des Municipalités de Jezzine.

Description des moyens mis en oeuvre

Des moyens humains pour chacune des missions, une personne chargée de programmes, deux services Civiques de Pompiers Sans Frontières et des bénévoles.

Pour les missions de prévention et réduction des risques incendie, un coordinateur du pays, un coordinateur de programme, et une personne chargée de communication assise.

Des moyens techniques sont mis en place, tel que du matériel de secourisme et petits équipements (allume feu, hygiène, consommables divers.), de l'équipement pour les formateurs, des extincteurs et appareil respiratoire isolant, ordinateur portable et vidéoprojecteur, matériel pédagogique de sauvetage et secours et véhicule utilitaire, véhicules adaptés aux activités, des formateurs pour les missions et la mise à disposition



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

du matériel au siège de l'Association.

Un jugement en date du 28 juin 2019 du Tribunal de Commerce d'Aix-en-Provence a prononcé une prorogation de deux années supplémentaires, reportant ainsi le plan de redressement à 10 ans. Au 31.12.2023, le plan de Redressement de l'Association Pompiers sans Frontières a été soldé.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 949		
Matériel de transport	11 800		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 556		9 699
TOTAL	42 304		9 699
Prêts, autres immobilisations financières	80		
TOTAL	80		
TOTAL GENERAL	42 384		9 699

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 015	7 933	
Matériel de transport			11 800	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		845	29 410	
TOTAL		2 860	49 143	
Prêts, autres immobilisations financières			80	
TOTAL			80	
TOTAL GENERAL		2 860	49 223	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	8 823	252	2 015	7 060
Matériel de transport	15	450		465
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	11 696	3 804	363	15 136
TOTAL	20 533	4 506	2 379	22 661
TOTAL GENERAL	20 533	4 506	2 379	22 661

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	252				
Matériel de transport	450				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 804				
TOTAL	4 506				
TOTAL GENERAL	4 506				



Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	1 07 434		60 229			29 000	76 204
Programme Liban	67 636		24 900				42 736
Prog. Fondation France	39 798		31 238				8 559
Prog. Mauritanie			2 696			20 000	17 304
Prog. Salle virtuel			1 395			9 000	7 605
TOTAL	1 07 434		60 229			29 000	76 204

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	80	80	
Divers état et autres collectivités publiques	19 300	19 300	
TOTAL	19 380	19 380	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 920	5 920		
Personnel et comptes rattachés	804	804		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	851	851		
Autres impôts taxes et assimilés	707	707		
Autres dettes	479	479		
TOTAL	8 763	8 763		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	19 300
Total	19 300



ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 800
Dettes fiscales et sociales	688
Total	5 488

Les dettes fournisseurs correspondent aux honoraires du Commissaires aux Comptes d'un montant de 4 800 €.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

Valorisation des contributions volontaires

Valorisation du personnel bénévole et du matériel

Les possibilités de valorisations sont plafonnées en pourcentage du budget, ne pouvant dépasser 25% du budget total répartis comme suit :

- * Maximum 5% de valorisations sur les 15% de fonds privés
- * Maximum 20% de valorisations parmi les 35 % d'autres fonds à mobiliser par demandeur.

La valorisation du bénévolat expatrié est liée aux fonctions occupées par le bénévole pendant la durée de sa mission (et non par sa qualification ou son statut).

Les apports matériels peuvent être valorisés à la valeur marchande (valeur locative du bien). Les apports humains du partenaire local sont valorisés, en prenant pour base les salaires locaux pratiqués sur les projets, avec une grille de fonctions similaire à celle du bénévolat (expertise, encadrement, exécution.).